



CENTRE DE DÉVELOPPEMENT
DE LA FORMATION ET DE LA
MAIN-D'ŒUVRE HURON-WENDAT

100, RUE DE L'OURS
WENDAKE (QUÉBEC) G0A 4V0

T. 418 842-1026 | WENDAKE.CA

Wendake, le 2 octobre 2023

APPEL DE PROJETS - ORGANISMES ET ENTREPRISES WENDAT

Le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM) huron-wendat, via son *Entente de développement culturel* conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), a mis en place un appel à projets en culture et patrimoine pour les organismes et les entreprises wendat. C'est dans ce contexte que le CDFM invite les organismes et entreprises de la Nation huronne-wendat à soumettre un projet pouvant bénéficier d'une bourse de 3 000\$ et de deux de 1 000\$. Ces trois bourses doivent **servir à financer un projet qui répond à la mission du CDFM**.

À la suite de la réception des demandes, un comité de sélection tripartite formé d'un agent de développement économique, de deux agents culturels et de la direction du CDFM déterminera les récipiendaires en fonction de critères précis.

Mission

La mission du secteur est de sauvegarder, de transmettre, de promouvoir et de diffuser la culture et le patrimoine wendat afin d'en assurer la continuité pour les générations à venir. À travers ses activités et ses services, le secteur contribue à garder bien vivantes nos traditions, anciennes et nouvelles, tout en renforçant notre sentiment de fierté et d'appartenance.

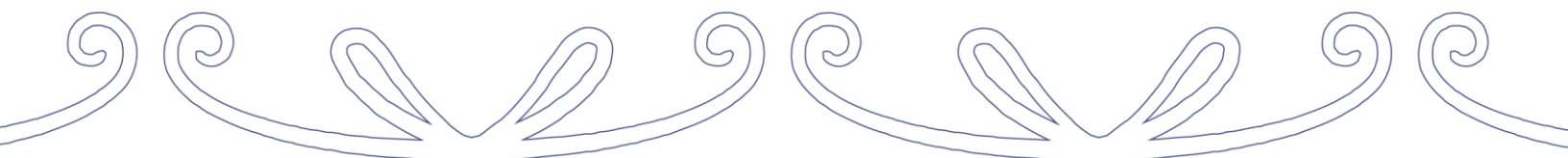
Objectifs de l'appel de projets

En respect avec la mission du CDFM, l'appel de projets en culture et patrimoine vise à :

- Encourager les organismes et entreprises wendat à réaliser un projet qui contribue à la sauvegarde, la documentation, la transmission ou la diffusion de la culture ou du patrimoine wendat afin de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance à la Nation huronne-wendat;
- Dynamiser le milieu culturel de la Nation huronne-wendat ;
- Multiplier les moyens de sauvegarde, de documentation et de diffusion de la culture et du patrimoine wendat.

Admissibilité à la bourse

- Les bourses s'adressent à l'ensemble des organismes et des entreprises de la Nation huronne-wendat. Cependant, les organismes et les entreprises wendat œuvrant dans les domaines culturels



(arts de toutes disciplines confondues) et patrimoniaux ou ayant pour mission ou mandat de contribuer à la documentation, la transmission ou la diffusion de la culture ou du patrimoine wendat seront favorisés ;

- La personne morale déposant la demande de bourse doit obligatoirement être membre de la Nation huronne-wendat ;
- Un organisme ou une entreprise qui a déposé sa candidature dans les appels précédents du CDFM a le droit de déposer à nouveau cette année.

Conditions et modalités

- Le projet culturel ou patrimonial doit avoir débuté avant le 1^{er} mars 2024 ;
- La bourse doit avoir été dépensée dans sa totalité avant le 24 février 2024 ;
- Une reddition de compte du projet devra être remise avant le 24 février 2024 ;
- Un organisme ou une entreprise ne peut déposer qu'un seul projet en son nom ;
- Si votre projet est sélectionné, la bourse de 3 000 \$ vous sera remise après réception de votre reddition de compte. Aucune dépense antérieure ou ultérieure aux dates du projet ne pourra être remboursée.

Contenu du dossier

- Formulaire de soumission d'un projet (sections 1, 2 et 3 complétées : voir annexe) ;
- Toute autre information pertinente à l'évaluation de votre dossier (photos, enregistrement audio, vidéo, etc.).

Critères d'évaluation de la demande (Critères détaillés en Annexe 2)

- Présentation de votre projet : la nature du projet est claire et les objectifs sont bien définis ;
- Retombée pour la Nation huronne-wendat (mise en valeur de l'identité wendat et du sentiment d'appartenance) ;
- La pertinence et la cohérence du projet avec la mission du CDFM (documenter, transmettre ou diffuser la culture ou le patrimoine wendat) ;
- Créativité et innovation ;
- Le budget : les dépenses sont détaillées et réalistes ;
- Faisabilité du projet.

Soumission des dossiers

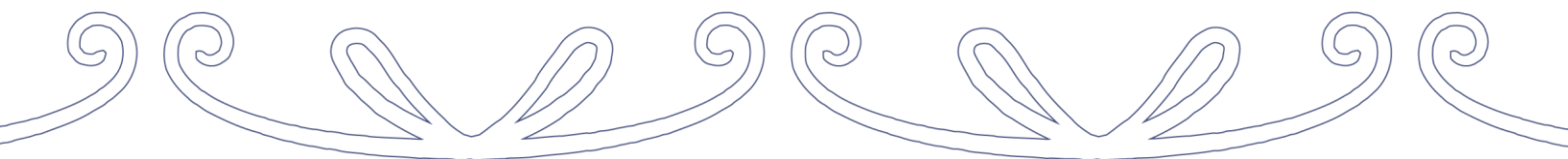
Votre dossier doit être soumis par courriel à infoculture@wendake.ca en inscrivant l'objet du courriel : *Appel à projets en culture et patrimoine – Bourses.*

Un service d'aide à la rédaction est offert à quiconque en fait la demande.

DATE LIMITE : 3 novembre 2023, 16 h.

Exemple de quelques projets financés par le passé :

- Cueillette de données, documentation puis petit livre sur le rôle des femmes wendat ;
- Recherche sur le maïs-grain ancestral blanc iroquoien ;
- Projet d'économusée impliquant les artistes et artisans de la Nation.



ANNEXE 1 - FORMULAIRE DE SOUMISSION D'UN PROJET

Veillez remplir ce formulaire et le faire parvenir à l'adresse courriel suivante :
infoculture@wendake.ca

SECTION 1

Nom de l'organisme/entreprise :

Responsable du projet :

Numéro de bande :

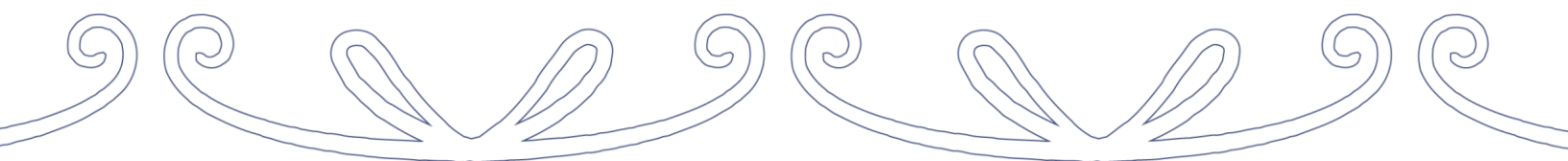
Numéro de téléphone :

Courriel :

Adresse :

SECTION 2

Présentation de votre projet
(Nature et objectifs du projet)

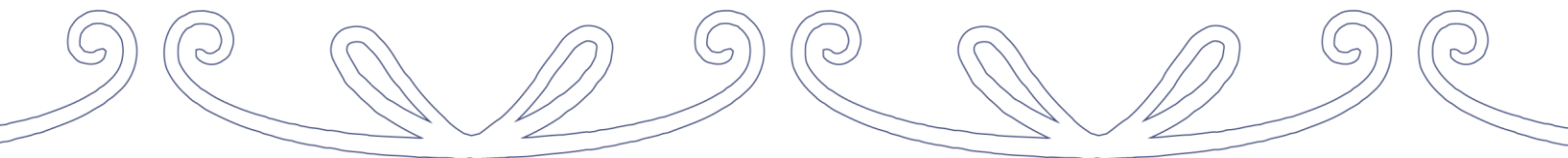


Description du projet
(Retombées pour la Nation, cohérence avec la mission du CDFM, etc.)

SECTION 3

Renseignements financiers
(Veuillez détailler les dépenses que vous prévoyez faire avec la bourse de 500 \$)

Nature de la dépense (bien ou service)	Montant
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
Total des dépenses	\$



Annexe 2 - Définitions des critères de sélection

Présentation du projet : Le dépositaire a su décrire avec clarté ses objectifs et la nature du projet. Ainsi, tous les éléments inscrits permettent la compréhension globale du projet lors de l'analyse du dossier. Le style de rédaction (orthographe, phrases claires et concises, enchaînement logique et cohérent) et la qualité du formulaire déposé sont des éléments dont le membre du jury tiendra compte lors de l'analyse.

Retombées pour la Nation : Ici, on s'intéresse à connaître les retombées à la Nation. Pour être en mesure d'analyser le dossier, le dépositaire a su décrire avec clarté comment son projet aura des effets positifs sur l'identité wendat et sur le sentiment d'appartenance à la Nation auprès de leur clientèle cible.

Pertinence et cohérence avec la mission du CDFM : Le projet répond et convient exactement à la mission du CDFM, c'est-à-dire qu'il permet de documenter, transmettre ou diffuser des éléments culturels ou patrimoniaux wendat. Le jury doit donc déterminer si le projet déposé répond à 1, 2 ou 3 de ces éléments de la mission du CDFM (3\3 éléments).

Créativité et innovation : Dans ce contexte-ci, l'analyse de la créativité et de l'innovation porte sur un procédé nouveau ou significativement amélioré par rapport à la nature du projet. Par exemple, le niveau d'appréciation par le jury sur la démarche artistique\culturelle\patrimoniale, les stratégies et les moyens développés pour accroître la diffusion, la transmission ou la documentation réalisée par le dépositaire.

Détails des dépenses : Le dépositaire a décrit clairement l'ensemble des dépenses et le budget est adapté à la nature du projet.

Faisabilité du projet : La crédibilité du budget présentée est réaliste avec la nature du projet de sorte que la faisabilité du projet est possible. Selon la présentation du projet, tout porte à croire qu'il est réaliste et faisable que la bourse soit dépensée dans sa totalité avant le 24 février 2024.

Admissibilité à la bourse : Tel que mentionné dans l'appel à projets, une priorité est accordée aux entreprises ou organismes œuvrant dans une discipline créative, culturelle ou patrimoniale : les arts visuels, les métiers d'arts (incluant le design de mode), les arts médiatiques, les arts littéraires, les arts de la scène, du disque et du cinéma ainsi que les arts multidisciplinaires.

